

Former les membres des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail à la prévention du risque amiante pour agir sur les conditions de travail et salariés des entreprises lors d'opération amiante et émettre les avis demandés par la réglementation.

## Fonction

Equipes pluridisciplinaire des Services de Santé au Travail (Médecins du travail, et Intervenants en Préventions des Risques Professionnels ...)

### Pré-requis

Le stagiaire doit :

- Maîtriser la langue Française (sinon contacter BATI Conseil & Formation)

En cas de situation d'handicap du stagiaire, contacter BATI Conseil & Formation afin de définir la faisabilité du projet et de trouver la solution adaptée.

### Moyens pédagogiques

- Groupe de 8 stagiaires maximum
- Formation dispensée par un formateur possédant une attestation de compétence délivrée par l'INRS et l'OPPBTP
- Alternance de parties **théoriques** (diaporama, vidéos, échanges) et de parties **pratiques** (exercices d'application)
- Remise de supports de formations à chaque stagiaire.

## Déroulé de la formation

	Jour 1	Jour 2
Matin	<p>Accueil Présentation</p> <p>KAHOOT de positionnement/rappel sur les généralités liées à l'amiante</p> <p>Code de la Santé Publique - Le repérage des MPCA</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exigences liées à l'exposition à l'amiante de la population (obligations des propriétaires, repérages, limites des repérages)</li> <li>- Obligations du DO (identification et repérage amiante, communication des résultats aux entreprises, organisation de la prévention ...)</li> </ul>	<p>Rappels de la veille</p> <p>Points de vigilance liés aux missions des Services de Santé au Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification du risque via la fiche d'entreprise</li> <li>- Aptitude médicale au poste de travail et SIR</li> <li>- Les Notices de Poste</li> <li>- Consultation dans le cadre de l'organisation du travail</li> <li>- Consultation et avis dans le cadre de la stratégie d'échantillonnage</li> <li>- Consultation et/ou avis des PRDE et des modes opératoires</li> <li>- Visites lors des opérations (registre de sécurité, conditions de travail, organisation des situations d'urgence)</li> <li>- Résultats des conditions de contrôle de la VLEP → Choix des EPI en fonction des empoussièrtements</li> <li>- Fiches exposition</li> <li>- Le document unique d'évaluations des risques en lien avec l'amiante</li> </ul>
Après midi	<p>Les exigences de la réglementation travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Principe de l'interdiction de l'amiante</li> <li>- L'obligation des donneurs d'ordre</li> <li>- L'obligation de l'employeur réalisant les opérations amiante</li> <li>- L'organisation du travail (dispositions communes, dispositions spécifiques SS3 et SS4 ...)</li> </ul> <p>Les modalités d'évaluation de l'empoussièrtement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bases de données</li> <li>- Stratégie d'échantillonnage</li> <li>- Programme de validation</li> </ul> <p>Code de l'Environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditionnement</li> <li>- Stockage</li> <li>- Transport des déchets</li> </ul>	<p>Atelier de mises en pratique à partir de retours d'expériences des Services de Santé au Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode Opérateur → Analyse critique d'un MO*</li> <li>- Notice de Poste → Analyse critique d'une Notice de Poste*</li> <li>- Stratégie d'échantillonnage → Analyse critique d'une stratégie d'échantillonnage*</li> <li>- Rapport de mesure sur opérateur → Analyse critique d'une mesure sur opérateur*</li> <li>- Calcul de la VLEP</li> </ul> <p>QCM de validation des acquis Clôture de la formation</p>

\* Mise à disposition des documents BATI Conseil & Formation ou des stagiaires s'ils ont des modèles.

## Validation des acquis

Une attestation de présence garantissant le suivi par le stagiaire de l'intégralité des enseignements est délivrée à l'issue de la formation.  
Une attestation de formation garantissant la validation des acquis (par un QCM réalisé en fin de session) est délivrée à l'issue de la formation.

## Financement

Les frais pédagogiques peuvent faire l'objet de financement privé (entreprise, particulier) ou public (pôle emploi, OPCA)  
Cette formation peut faire l'objet de convention AIF, POEI - Attention elle est non éligible au CPF car non-inscrite au RNCP  
Tarifs sur la fiche formation

## Durée et horaires

La durée de formation est fixée à 2 jours (14 heures).  
Les formations se déroulent le matin (8h30 – 12h00) et l'après-midi (13h00 – 16h30) (sauf cas particuliers)

## Modalités pratiques

La formation se déroule dans les locaux de **BATI Conseil & Formation** à Beaucozéz (49) ou à Couëron (44).  
Le repas n'est pas inclus dans le prix de la formation.  
Des hôtels et restaurants sont à proximité du centre.



Former les membres des équipes pluridisciplinaires des services de santé au travail à la prévention du risque amiante pour agir sur les conditions de travail et salariés des entreprises lors d'opération amiante et émettre les avis demandés par la réglementation.

## Objectifs pédagogiques

À la fin de la session, les stagiaires sont en capacité de connaître les prescriptions minimales en matière de prévention du risque amiante, notamment :

- Connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante : notamment protection des travailleurs, rôles et consultation des institutions représentatives du personnel et du médecin du travail, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la traçabilité des expositions (fiche d'exposition et attestation d'exposition remise au départ de l'entreprise) et à l'information personnelle des travailleurs, formation à la sécurité du personnel au poste de travail
- Connaître les exigences du Code de la Santé Publique et du Code du travail lié au repérage des MPCA
- Connaître les exigences réglementaires relatives à l'élimination et au transport des déchets amiantés ;
- Connaître les obligations du donneur d'ordre concernant l'identification et le repérage de l'amiante en place et de communication des résultats aux entreprises intervenantes ;
- Connaître les Équipements de Protection Collective applicable en fonction des opérations et de leurs niveaux d'empoussièremment
- Connaître les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés et les durées de port en continu recommandées.

A la suite des exercices pratiques les stagiaires seront capables d'apporter un regard critique sur :

- Les Modes Opératoires
- Les Notices de Postes
- La stratégie d'échantillonnage

